Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215602251-20260622-DELIB20260619_4-DE

Commune de SAINT-LERY
6, Rue de la Mairie
56430 Saint Léry
02.97.22.68.76

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 Juin 2026

CONSEILLERS En exercice : **11**	L'an deux mille vingt-six le 19 Juin à 19H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Léry se sont réunis en salle du conseil sur convocation de Mr MANENC Daniel, Maire.
Présents : 9	M. MANENC Daniel, Mme ROCHERON Isabelle, M. PROVOST Michel, Mme CONOIR Dominique, M. BUIS Philippe, M. MAROT Daniel, Mme DAVY Emmanuelle, M. Bruno GILBERT, Mme Sophie ZUCCOLOTTO.
Absent : 0	
Pouvoirs : **2**	Mme Frédérique PIRIOU à M. Michel PROVOST, M. François BROUETTE à M. Bruno GILBERT
Secrétaire de séance	Mme ROCHERON Isabelle
Date de convocation	12 Juin 2026

DELIBERATION20260619-4 :
INSTITUANT LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH)

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

VU l'article 1406 *bis* du code général des impôts,
Considérant la présence de logements vacants sur la commune de Saint Léry.
Considérant les demandes régulières de logements reçues en mairie et les difficultés de logements remontées par Ploërmel Communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote POUR à l'unanimité :

- Instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte rendu de la transmission
En préfecture le 22 Juin 2026
Affichée le 22 Juin 2026

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie certifiée conforme au
Registre des Délibérations
A St LERY, le 22 Juin 2026.
Le Maire,
M. Daniel MANENC

MAIRIE de St LERY
56430 MORBIHAN